

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1348

21 juin 2011

SOMMAIRE

ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l.	64676	NTC Holding G.P.	64700
ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A.	64704	Omnium Management S.A.	64670
B3 Cargo S.à r.l.	64658	Palmers Holdings S.A.	64672
Bandako S.A.	64681	Pamplune S.A.	64672
Bright Investments S.A.	64683	Panker Invest S.à r.l.	64681
Challenger Luxembourg S.A.	64685	Platinum Investments S.à r.l.	64678
Compliance Partners S.A.	64690	Prospector Offshore Drilling S.A.	64661
Diatom S.à r.l.	64688	Pulp Holding Luxembourg S.à r.l.	64680
Ennen Global S.A., SPF	64693	Quant Solutions Sicav	64680
Eurofonprofit	64686	Red Circle Hotel Invest S.A.	64685
Freepost S.à r.l.	64660	Renardière S.A.	64701
Innisfree ISF S.à r.l.	64670	Resolution III Holdings S.à r.l.	64685
INTERTELI & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	64680	Schéinheetsatelier S. à r.l.	64681
Jabcab (Lux)	64673	SIFC Office & Retail S.à r.l.	64673
KKR NXP Investor S.à r.l.	64660	Sofiac SA	64668
Logiver S.A.	64660	System Solutions Luxembourg S.A.	64686
Management Technologie Development Holding S.A.	64671	Thirteen Holding S.A.	64671
Morgan Stanley Leitrim S.à r.l.	64697	Top Collection Holding S.A.	64679
Mutual Trading Management Company S.A.	64661	Top Collection (SPF) S.A.	64679
NAMPAK Healthcare Luxembourg S.à r.l.	64669	Treveria Thirty-Six S.à r.l.	64678
Natixis Global Associates	64660	Uncavasa Luxemburgo S.A.	64686
Nefidor Holding S.A.	64669	UPA - Union des Propriétaires d'Avions	64700
Nefidor Holding S.A.	64670	UPA - Union des Propriétaires d'Avions	64700
Nina S.à r.l.	64670	Ventos S.A.	64704
Nomura Funds	64704	VG Sicav II	64685
		Whatman Luxembourg Two S.à r.l.	64694

B3 Cargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.135.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Sind erschienen:

- Die Gesellschaft „B3 TRANS PGMBH“, Privatgesellschaft mit beschränkter Haftung belgischen Rechts, mit Sitz in B-4728 Kelmis-Hergenrath, Promenadenstraße 17, Unternehmensnummer: 0891.777.121, hier vertreten durch den Geschäftsführer, Herrn Mirko BRAEM, geboren in Eupen (Belgien), am 02. Oktober 1978, wohnhaft in B-4728 Kelmis-Hergenrath, Promenadenstraße 17, welcher im Rahmen der Außerordentlichen Generalversammlung direkt im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft vom 28. August 2007, veröffentlicht in den Anhängen des Moniteur beige vom 10. September 2007, zum Geschäftsführer ernannt wurde und die Gesellschaft gemäß Artikel 12 der Gesellschaftssatzungen rechtsgültig vertritt;

- Herr Mirko BRAEM, vorbenannt;

- Herr Ronny BRAEM, geboren in Eupen (Belgien), am 31. März 1982, wohnhaft in B-4728 Kelmis-Hergenrath, Promenadenstraße 7.

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet „B3 CARGO S.à r.l.“.**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- 1) die Erstellung von logistischen Gesamtkonzepten und die damit verbundene Organisation der Transporte;
- 2) die Transport- und Frachtvermittlung, sowie alle damit verbundenen kommerziellen Dienstleistungen;
- 3) der Handel mit allen Arten von Gütern.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss des oder der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in hundert (100) Anteile, zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR).**Art. 6.** Die Gesellschaftsanteile können frei vom alleinigen Gesellschafter veräußert werden.

Bei mehreren Gesellschaftern, können die Anteile frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden.

Im Sterbefalle berufen sich die verbleibenden Gesellschafter auf Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, sowie dessen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.**Art. 8.** Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.**Art. 9.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Der alleinige Gesellschafter nimmt die Befugnisse wahr, welche der Generalversammlung obliegen.

Bei mehreren Gesellschaftern, ist jeder Gesellschafter stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 750 abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfzig Euro (125.- EUR) wurden wie folgt gezeichnet:

- B3 TRANS PGMBH	60
- Mirko BRAEM	20
- Ronny BRAEM	20
Total	100

Die hundert (100) Anteile zu je hundertfünfzig Euro (125.- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung der Unterzeichner

Die Gesellschafter erklären hiermit, dass sie die dinglich Begünstigten der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde sind, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigen, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden, nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.

Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

- Herr Mirko BRAEM, geboren in Eupen (Belgien), am 2. Oktober 1978, wohnhaft in B-4728 Kelmis-Hergenrath, Promenadenstraße 17.

- Herr Ronny BRAEM, geboren in Eupen (Belgien), am 31. März 1982, wohnhaft in B-4728 Kelmis-Hergenrath, Promenadenstraße 7.

- 2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.
3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 31.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. BRAEM, R. BRAEM, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2011. DIE/2011/3347. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 7. April 2011.

P. PROBST.

Référence de publication: 2011052642/116.

(110057140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

KKR NXP Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 154.508.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61649 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011053727/10.

(110060565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Freeport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandra Calvaruso.

Référence de publication: 2011054054/10.

(110060377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Natixis Global Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.843.

Extrait du Procès Verbal du Conseil d'Administration de la Société du 7 Avril 2011

En date du 7 Avril 2011, le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Conformément à l'article 3 des Statuts Coordonnés de la Société, le siège statutaire de la Société est transféré du "2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg" au "51 avenue J.F. Kennedy - L-1855 à compter du 8 Avril 2011.

Extrait signé en date du 14 Avril, 2011.

Jason Trépanier

Administrateur / Agissant sur procuration de Mr Guinamant

Référence de publication: 2011054433/14.

(110061166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 17 mars 2011

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012, Monsieur André VERDICKT, ingénieur, né à Kinshasa (République du Congo) le 19 septembre 1954, demeurant au 2, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration nomme aux fonctions de président du conseil d'administration, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012, Monsieur Alain GEORGES, docteur en droit, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 23 juin 1936, demeurant au 72A, rue des Eglantiers L-1457 Luxembourg.

André VERDICKT

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011054974/16.

(110060521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration le 11 janvier 2011

M. Robert William "Bill" Rose, né à Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, le 10 novembre 1956, avec adresse professionnelle sise au 11011 Richmond Avenue, "Suite 225, Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, est nommé délégué à la gestion journalière avec effet au 11 janvier 2011 et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur de la société, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011054992/16.

(110060316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

M.T.M. S.A., Mutual Trading Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.872.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fifth of March.

Before us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1. Mr Thorsten SCHÜTZE, Administrator of companies, born on 28 January 1965 in Hambourg, Germany, residing in 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco.
2. Mr Marco BURSIEK, Administrator of companies, born on 3 June 1970 in Recklinghausen, Germany, residing in 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco.
3. Mr Michael STREIT, Administrator of companies, born on 8 May 1957 in Iserlohn, Germany, residing in Haßforter Str. 29A, D-26127 Oldenburg, Germany.

Such appearing parties have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a joint stock company under the name of "MUTUAL TRADING MANAGEMENT COMPANY S.A." shortly "M.T.M. S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-city.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose for which the Company is formed is the management of the fund of securitization "Mutual Trading Fund" in the sense of the law of March 22nd, 2004.

The Company may besides invest in any manner and in any estate, in particular in loans, securities, assets, bonds, promissory notes, advances, shares, subscription forms and other securities.

The purposes for which the Company is formed are also the taking of participating interests in other Luxembourg or foreign companies in whatever form as well as other forms of investment, the acquisition by purchase, subscription and any other way as well as the alienation by sale, exchange or any other way of any securities and any sorts, the administration, the supervision and the development of such interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The company may grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees. The Company may give loans or borrow with or without interests, issue bonds and other acknowledgments of debt.

The Company may proceed to all investments and make any movable, real estate, financial, industrial, commercial or civil operations which are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company realizes its purposes directly or indirectly in its own behalf or in the name and on behalf of third parties, alone or in association with and by operating in order to promote its purposes or the purposes of companies in which it holds participating interests.

In general, the Company takes any measures of control or surveillance and makes any operations which are useful in the fulfillment of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) shares without nominal value.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of any director or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the Month of June at 15.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 1,000 (one thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed
-------------	------------------	-------------------

		to and paid up in EUR
1. Mr Thorsten SCHÜTZE, prenamed	450	13,950
2. Mr Marco BURSIEK, prenamed	450	13,950
3. Mr Michael STREIT, prenamed	100	3,100
TOTAL	1,000	31,000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Thorsten SCHÜTZE, Administrator of companies, born on 28 January 1965 in Hambourg, Germany, residing in 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco;
2. Mr Marco BURSIEK, Administrator of companies, born on 3 June 1970 in Recklinghausen, Germany, residing in 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco;
3. Mr Michael STREIT, Administrator of companies, born on 8 May 1957 in Iserlohn, Germany, residing in Haßforter Str. 29A, D-26127 Oldenburg, Germany.

Mr Thorsten SCHÜTZE, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

“AUDIEX S.A.”, having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiënerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company’s registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text

L’an deux mille onze, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Thorsten SCHÜTZE, administrateur de sociétés, né le 28 janvier 1965 à Hambourg, Allemagne, demeurant au 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco.
2. Monsieur Marco BURSIEK, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1970 à Recklinghausen, Allemagne, demeurant au 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco.

3. Monsieur Michael STREIT, administrateur de sociétés, né le 8 mai 1957 à Iserlohn, Allemagne, demeurant au Haßforter Str. 29A, D- 26127 Oldenburg, Allemagne.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MUTUAL TRADING MANAGEMENT COMPANY S.A.» en abrégé «M.T.M. S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet de gérer le fonds de titrisation «Mutual Trading Fund» au sens de la loi du 22 mars 2004.

La Société peut en outre investir de toutes les manières et dans tous les domaines et notamment dans des prêts, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres valeurs mobilières.

La Société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

Elle peut employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut prêter son assistance à toute entreprise à laquelle elle s'intéresse au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut également procéder à tous investissements et à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle réalise son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société prend toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectue toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un administrateur ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 1.000 (mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Thorsten SCHÜTZE, prénommé	450	13.950
2. Monsieur Marco BURSIEK, prénommé	450	13.950
3. Monsieur Michael STREIT, prénommé	100	3.100
TOTAL	1.000	31.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Thorsten SCHÜTZE, administrateur de sociétés, né le 28 janvier 1965 à Hambourg, Allemagne, demeurant au 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco;

2. Monsieur Marco BURSIEK, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1970 à Recklinghausen, Allemagne, demeurant au 1, avenue Henry Dunant, MC-98000 Monaco;

3. Monsieur Michael STREIT, administrateur de sociétés, né le 8 mai 1957 à Iserlohn, Allemagne, demeurant au Haßforter Str. 29A, D-26127 Oldenburg, Allemagne.

Monsieur Thorsten SCHÜTZE, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

«AUDIEX S.A.», ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. SCHÜTZE, M. BURSIEK, M. STREIT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4176. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011044415/355.

(110050613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Sofiac SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 59.717.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée «SOFIAC S.A.» actuellement en liquidation, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 59.717,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 12 juin 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 525 en date du 25 septembre 1997;

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 266, en date du 7 avril 2000;

et modifiée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette (nomination d'un liquidateur) en date du 2 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, no 1061, en date du 5 juin 2007.

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Maître Guy ARENDT, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Candice WISER, avocate, demeurant à Luxembourg

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Renata JOKUBAUSKAITE, avocate, demeurant à Luxembourg

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Autorisation à conférer au liquidateur de la société de procéder à un morcellement des six mille cent (6100) actions au porteur actuellement émises.

2) Suppression des actions actuellement émises et autorisation au liquidateur de créer soixante-et-un millions (61.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

3) Modification de l'article trois des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Première résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'autoriser le liquidateur de la société, à savoir Monsieur Christian A. LARPIN, conseiller économique, demeurant à A-1204 Genève, 10 Place de la Taconerie de procéder à un morcellement des six mille cent (6100) actions au porteur actuellement émises.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de supprimer les six mille cent (6100) actions actuelles et autorise le liquidateur Monsieur Christian A. LARPIN de créer soixante-et-un millions (61.000.000) d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ceci dans le seul but de faciliter les opérations de liquidation de la société.

Ces actions nouvelles ont été attribuées aux actionnaires actuels au prorata des actions anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Troisième résolution

De ce qui précède, l'Assemblée Générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à six cent dix mille euros (610.000.-EUR) représenté par soixante et un millions d'actions (61.000.000) sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Arendt, Wisser, Jokubauskaite, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: EAC/2011/2645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M-N.Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011051760/65.

(110057537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

NAMPAK Healthcare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 69.353.

Les comptes annuels au 30/09/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011054436/12.

(110060815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Nefidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 60.353.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 28 mars 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011054437/15.

(110061104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 67.017,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 153.570.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 13 avril 2011, que l'associé unique a pris la décision suivante:

- Nomination du Réviseur d'entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers, immatriculé sous le numéro B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014, Luxembourg, pour une période indéterminée, à compter du 13 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Innisfree ISF S. à r. l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011055282/16.

(110061540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Nefidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 60.353.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011054438/12.

(110061105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Nina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 133, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31.12.2008 de la société NINA S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011054441/12.

(110060978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Omnium Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.727.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du délégué à la gestion journalière tenue en date du 10 avril 2011 que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2011.

Extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011054450/14.

(110061359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Management Technologie Development Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 105.524.

Il résulte de la résolution des actionnaires de la société Management Technologie Development Holding S.A. tenue en date du 01 avril 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Démission du commissaire aux comptes à compter du 21 mars 2011:

EQ Audit S.à r.l. ayant son siège sociale situé 12, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 124782 auprès du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011055306/16.

(110061530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Thirteen Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.014.

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "THIRTEEN HOLDING S.A.", ayant son siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 66.014, constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Müller en date du 12 août 1998, publié au Mémorial C numéro 807 du 5 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz Garcia, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette Wohl, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 380 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de USD 38.000), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et aux commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Madame Beatriz Garcia.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13360. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 mars 2011.

Référence de publication: 2011051781/60.

(110057815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Palmers Holdings S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.685.

Le Bilan de Clôture de Liquidation au 10 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011054461/11.

(110060725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pamplune S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 84.820.

EXTRAIT

En date du 13 avril 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au «15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054462/15.

(110061216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Jabcab (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.045.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 20 avril 2011

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Justin Egan, Madame Tracy McDermott, Monsieur Philippe Riachi et Madame Leila Kliazaneh en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour JABCAP (LUX)

Mara Marangelli

Pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011062582/22.

(110069442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 355.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of March.

Before Maître HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 28, 2010, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 21, 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and eleven million Korean Won (KRW 311,000,000) to an amount of three hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 355,000,000) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of four hundred and twenty-one thousand seven hundred and twenty-five Korean Won (KRW 421,725.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and eleven million Korean Won (KRW 311,000,000) to an amount of three hundred and fifty-five million Korean Won (KRW 355,000,000) by the issuance of forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for forty-four (44) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to thirty-nine thousand thirty-nine United States Dollars and sixty-three cents (USD 39,039.63), being the equivalent of forty-four million four hundred and twenty-one thousand seven hundred and twenty-five Korean Won (KRW 44,421,725.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1,138 of which forty-four million Korean Won (KRW 44,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and four hundred twenty-one thousand seven hundred and twenty-five Korean Won (KRW 421,725.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirty-nine thousand thirty-nine United States Dollars and sixty-three cents (USD 39,039.63), being the equivalent of forty-four million four hundred and twenty-one thousand seven hundred and twenty-five Korean Won (KRW 44,421,725.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at three hundred and fiftyfive million Korean Won (KRW 355,000,000) represented by three hundred and fifty-five (355) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Annick Braquet, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent onze millions de Won coréens (KRW 311.000.000,-), à un montant de trois cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 355.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de quatre cent vingt-et-un mille sept cent vingt-cinq Won coréens (KRW 421.725,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent onze millions de Won coréens (KRW 311.000.000,-), à un montant de trois cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 355.000.000,-), par l'émission de quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à trente-neuf mille trente-neuf dollars américains et soixante-trois cents (USD 39.039,63) équivalant à quarante-quatre millions quatre cent vingt-et-un mille sept cent vingt-cinq Won coréens (KRW 44.421.725,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1.138 dont quarante-quatre millions de Won coréens (KRW 44.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et quatre cent vingt-et-un mille sept cent vingt-cinq Won coréens (KRW 421.725,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de trente-neuf mille trente-neuf dollars américains et soixante-trois cents (USD 39.039,63) équivalant à quarante-quatre millions quatre cent vingt-et-un mille sept cent vingt-cinq Won coréens (KRW 44.421.725,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent cinquante-cinq millions de Won coréens (KRW 355.000.000,-) représenté par trois cent cinquante-cinq (355) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14669. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052478/147.

(110058517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.277.

In the year two thousand and eleven, on the second of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"ACS 2007-1 Limited", a company incorporated and organized under the laws of Bermuda with registration number 40050, having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street Hamilton, HM 11, Bermuda,

here represented by Cécile HESTIN, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal, dated 1 March 2011.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party declares that:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg company with registered office at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) whose registration with the Luxembourg register of commerce and companies is pending, incorporated by a deed enacted on 24 February 2011, by Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and have not been amended since the incorporation of the Company.

II. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) up to the amount of twenty-six thousand United States Dollars (USD 26,000.-), by the issue of one thousand (1,000) new shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

2. Subscription for the New Shares with a price of one hundred and forty-five United States Dollars (USD 145.-) each, consisting in one United States Dollar (USD 1.-) as nominal value and one hundred and forty-five United States Dollars (USD 144.-) as share premium.

3. Fully payment in cash of the New Shares.

4. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation.

The Sole Shareholder requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-), so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-) up to the amount of twenty-six thousand United States Dollars (USD 26,000.-), by the issue of one thousand (1,000) new shares, each having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) (the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

All the one thousand (1,000) New Shares are subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up by way of a contribution in cash in an amount of one hundred and forty-five thousand United States Dollars (USD 145,000.-) of which one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) to be allocated to the share capital account of the Company and the rest to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of one hundred and forty-five thousand United States Dollars (USD 145,000.-) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation as a consequence of the above-resolved capital increase, which shall henceforth be read as follows:

"Art. 6. First paragraph. The issued capital of the Company is set at TWENTY-SIX THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (26,000.- USD) divided into twenty-six thousand (26.000) shares with a nominal value of ONE UNITED STATES DOLLAR each which are fully paid up."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le deux mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«ACS 2007-1 Limited», une société constituée et régie par le droit bermudien immatriculée sous le numéro 40050 ayant son siège social à Clarendon House, 2, Church Street Hamilton, HM 11, Bermuda,

ici représentée par Maître Cécile HESTIN, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé datée du 1^{er} mars 2011.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante déclare:

I. Qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de «ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l.» (la "Société"), une société luxembourgeoise à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) dont l'inscription auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg est en cours, constituée suivant un acte établi par Maître Jean Joseph Wagner, prénommé, en date du 24 février 2011, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et qui n'a pas été modifié depuis la constitution de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) à un montant de vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 26.000,-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société.

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales pour un prix de cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (USD 145,-) chacune, se décomposant en un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) au titre de la valeur nominale et cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis (USD 144,-) au titre de la prime d'émission.

3. Libération intégrale en numéraire des Nouvelles Parts sociales.

4. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital de la Société.

L'Associé Unique prie au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 25.000,-) à un montant de vingt-six mille dollars des Etats-Unis (USD 26.000,-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1,-) (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société.

Toutes les mille (1.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par l'Associé Unique et intégralement libérées par apport en numéraire d'un montant de cent quarante cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 145.000,-) desquels mille dollars américains (USD 1.000,-) seront alloués au compte du capital social de la Société et le reste sera alloué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 145.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, cette preuve a été donnée au notaire soussigné par un certificat de banque, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter ladite augmentation du capital de la Société et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}** . Le capital émis de la Société est fixé à VINGT-SIX MILLE DOLLARS DES ETATS-UNIS (USD 26.000,-), divisé en vingt-six mille (26.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un DOLLAR DES ETATS-UNIS (1,- USD) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. HESTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mars 2011. Relation: EAC/2011/2947. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011051494/124.

(110057950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Platinum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 148.879.

—
EXTRAIT

En date du 14 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant de la société avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054466/15.

(110061325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Treveria Thirty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 129.932.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants:

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar

- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011058870/23.

(110064990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**Top Collection (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Top Collection Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.332.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «TOP COLLECTION HOLDING S.A, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B88.332, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 1395 en date du 26 septembre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 10h sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.

2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)

3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** La société prend la dénomination de TOP COLLECTION (SPF) S.A.»

(Le reste sans changement.)

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli; Muhovic; Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/ 2010/16597. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051784/65.

(110057672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Pulp Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CHF 50.360.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 123.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011054469/11.

(110060949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 23 février 2011, l'Assemblée prend acte de la démission, en date du 18 février 2011 de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour Quant Solutions SICAV

Référence de publication: 2011054474/12.

(110061035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

INTERTELI & CO, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.638.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 14 avril 2011 à 10 heures

Ont été réélus au Conseil de Surveillance

- Mr. Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Me. Jean Schaffner, avocat, avec adresse professionnelle au 33 avenue J.-F. Kennedy, L - 1855 Luxembourg,

A été élu au Conseil de Surveillance en remplacement de Mr. Michel Bellemans:

- Mr. Kurt Ehrke, directeur de sociétés, resident au 4, rue Nicolas Petit, L - 2336 Luxembourg,

Les mandats du Conseil de Surveillance viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011061532/20.

(110069096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Bandako S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011054631/10.

(110061792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Schénheetsatelier S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 115.528.

Madame Nathalie SCHONS, résidant 3, Leo-Schneemannsstrasse, D-66706 PERL est nommée gérante unique pour une durée indéterminée dans la SARL Schénheetsatelier, inscrite sous le n° B 115.528 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour avis conforme

Schénheetsatelier S.à r.l

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2011057640/17.

(110063867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Panker Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 121.999.

In the year two thousand eleven, on the thirty-first of March;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public liability company "Citibank International PLC", established and having its registered office in E14 5LB London, 33, Canada Square, Canary Wharf (United Kingdom), registered with the Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, under the number 1088249,

here represented by Mrs. Simone ROSSMANN, private employee, professionally residing in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "Panker Invest S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 121999, has been incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on November 20, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 7 of the 8th of January 2007;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner decides to change the financial year of the Company, so that it shall henceforth run from May 1st of each year to April 30th of the following year and to subsequently amend article 15 and 16 of the by-laws in order to give them the following wording:

" **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of Mai and ends on the 30th of April of the following year."

" **Art. 16.** Each year, with reference to April 30th, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Second resolution

The Sole Partner states that the current business year, started on the 1st of January 2011, will end on 30th of April 2011, instead of the 31st of December 2011.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La "public liability company" "Citibank International PLC", établie et ayant son siège social à E14 5LB Londres, 33, Canada Square, Canary Wharf (Royaume-Uni), inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 1088249,

ici représentée par Madame Simone ROSSMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Panker Invest S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121999, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 8 janvier 2007;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par sa mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1^{er} mai de chaque année au 30 avril de l'année suivante et de modifier subséquemment les articles 15 et 16 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} mai et se termine le 30 avril de l'année suivante."

" **Art.16.** Chaque année, au 30 avril, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social."

Deuxième résolution

L'assemblée déclare que l'année sociale en cours, ayant débuté le 1^{er} janvier 2011, se terminera exceptionnellement le 30 avril 2011 au lieu du 31 décembre 2011.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ROSSMANN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053148/91.

(110059791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Bright Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.265.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bright Investments S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.265, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 29 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1176 du 16 juin 2009, dont les statuts ont été modifiés en date du 17 mars 2011 suivant acte du notaire soussigné, non encore publié (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Melle Amela Kurtanovik, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Melle Morgane Ingrao, juriste, demeurant à Gorcy, France.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (EUR 431,000) à un montant de six cent soixante et onze mille euros (EUR 671,000) par l'émission de deux mille quatre cents (2.400) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

2) Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société;

3) Révocation des administrateurs de la Société; et

4) Nomination de nouveaux administrateurs de la Société.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires, le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Il appert de cette liste de présence que la totalité des quatre mille trois cent dix (4.310) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000) pour le porter de son montant actuel de quatre cent trente et un mille euros (EUR 431.000) à six cent soixante et onze mille euros (EUR 671.000) par la création et l'émission de deux mille quatre cents (2.400) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les actions déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, Haiming S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158.494, ici représentée par Me Vivian Walry, déclare souscrire les deux mille quatre cents (2.400) nouvelles actions et les libérer entièrement par un apport en numéraire de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires décident de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent soixante et onze mille euros (EUR 671.000) représenté par six mille sept cent dix (6.710) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de révoquer de leurs fonctions d'administrateurs de la Société avec effet à partir du 24 janvier 2011 et de leur accorder pleine et entière décharge:

- Mademoiselle Charlotte Leclère, psychologue, née le 9 décembre 1980 à Reims (France), résidant professionnellement à Luxembourg;
- Me Julien Leclère, avocat à la Cour, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), résidant professionnellement à Luxembourg;
- Lucky Family Ltd, une société régie par la loi de la république des Seychelles, ayant son siège social à Global Gateway 1255, rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles.

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société décident de nommer, pour une durée de six ans, avec effet à la date de ce jour, comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Séverin Laface, né le 22 décembre 1965 à Longwy (France), commerçant, demeurant à L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac;
- Monsieur Hervé Bosquillon de Frescheville, cadre supérieur, né le 27 février 1959 à Suresnes (France), résidant au 4 allée des Tertres, F-35800 Saint Briac, France;
- Madame Myriam Laface, née le 13 juillet 1956 à Virton (Belgique), commerçante, demeurant à L-8808 Arsdorf, 25, rue du Lac;
- Madame Odile Bosquillon de Frescheville, née le 5 juillet 1963 à Montpellier, France, employée, résidant au 4 allée des Tertres, F-35800 Saint Briac, France;
- Monsieur Marc-Antoine Bosquillon de Frescheville, ingénieur, né le 20 janvier 1985 à Roubaix (France) résidant au 17, boulevard Gouvion, F-75015 Paris, France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.325,-(mille trois cent vingt-cinq euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous le présent acte.

Signé: WALRY, KURTANOVIC, INGRAO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2011. REM 2011 / 444. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052212/82.

(110058877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 8.100.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 130.916.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011

Il résulte des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 avril 2011 que:

Le siège social de la société a été transféré du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054477/15.

(110060849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.064.

—
Sur base de la Résolution Circulaire du 23 février 2011, l'Assemblée prend acte de la démission, en date du 18 février 2011 de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour VG SICAV II

Référence de publication: 2011054588/11.

(110061399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Challenger Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 48.598.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 avril 2011

Monsieur Philippe RENAUD, directeur financier, demeurant à 147ter boulevard de la reine, F-78000 Versailles, et Monsieur Alexis THALER, Directeur, avec adresse professionnelle au 32 avenue Hoche, F - 75008 Paris, sont nommés administrateurs-délégués pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Philippe RENAUD est nommé Président du Conseil d'administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2011.

Certifié sincère et conforme

CHALLENGER LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011057072/18.

(110064819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Red Circle Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 142.537.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 avril 2011:

1. que la démission de Marjoleine Van Oort en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 23 février 2011;
2. que Monica Tiuba avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054486/15.

(110060779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Uncavasa Luxemburgo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 39.036.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.04.2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011054578/12.

(110061528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 26 avril 2011, a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur José Luis CAAPOS ECHEVERRIA

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jaime CANAS

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Madame Maria Elvira CASTROMIL

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jorge GRANADO

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

en qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Pour EUROFONPROFIT

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011062438/27.

(110069018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

L'an deux mille onze, le trente et un mars;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.", établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54202 (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 23 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 du 6 juin 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1583 du 27 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert ROUX, gérant de sociétés, demeurant à B-4840 Welkenraedt, 16, rue de France.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien ROUX, Sales Executive, demeurant à B-4606 Dalhem, 7a, rue de Mortier.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Strassen à L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités Capellen, et modification afférente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts;
2. Modification de l'article 9 des statuts;
3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités Capellen, et de modifier subséquemment le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SYSTEM SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi dans la commune de Mamer (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

Afin de refléter ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} vendredi du mois de septembre à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. ROUX, D. ROUX, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. LAC/2011/15647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053210/69.

(110059506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Diatom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 17, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.417.

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Sebastien DOUVENEAU, Ingénieur, demeurant au, 156, impasse des promeneurs, 57440 Angevillers, France.
2. Madame Katia GENET-MAINCION, Maire de commune, demeurant au 4, route de Kontz, 57570 Berg sur Moselle, France.
3. Monsieur Jean-Michel KLAJA, Responsable commercial, demeurant au 1, rue des Magnolias, 19360 Cosnac, France.
4. Monsieur Yann MAINCION, Directeur commercial, demeurant au 4, route de Kontz, 57570 Berg sur Moselle, France.
5. Monsieur Carmelo NAPOLI, Directeur commercial, demeurant au 178, rue Emile Jambe, 7021 Havré, Belgique.
6. Monsieur Jean-Luc SIBAUD, Responsable commercial, demeurant 25, avenue du Parc, 94470 Boissy Saint Léger, France.
7. Monsieur Hervé VEUILLET, Responsable commercial, demeurant 1879, Chemin Ile de L'oiselet, 84700 Sorgues, France.

associés de la société DIATOM S.à r.l., avec siège social à L-3260 Bettembourg, 17, route de Mondorf, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 158.417, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 13 janvier 2011, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la société d'un montant de trois cent soixante-deux mille euros (362.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille euros (35.000,- Euros), représenté par trente-cinq (35) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- Euros) chacune, à un montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de trois cent soixante-deux (362) nouvelles parts sociales, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts existantes, entièrement libérées par un versement en espèces, comme suit:

1. Sebastien DOUVENEAU, susdit, déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales, pour un montant de neuf mille euros (9.000,- EUR);
2. Katia GENET-MAINCION, susdite, déclare souscrire quatre-vingt-huit (88) nouvelles parts sociales, pour un montant de quatre-vingt-huit mille euros (88.000,- EUR);
3. Jean-Michel KLAJA, susdit, déclare souscrire vingt (20) nouvelles parts sociales, pour un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR);
4. Yann MAINCION, susdit, déclare souscrire quatre-vingt-treize (93) nouvelles parts sociales, pour un montant de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR);
5. Carmelo NAPOLI, susdit, déclare souscrire quarante-quatre (44) nouvelles parts sociales, pour un montant de quarante-quatre mille euros (44.000,- EUR);
6. Jean-Luc SIBAUD, susdit, déclare souscrire neuf (9) nouvelles parts sociales, pour un montant de neuf mille euros (9.000,- EUR);
7. Hervé VEUILLET, susdit, déclare souscrire quatre-vingt-dix-neuf (99) nouvelles parts sociales, pour un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99.000,- EUR).

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et les associés déclarent à l'unanimité accepter la libération intégrale de la souscription.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts, comme suit:

« **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros (397.000,- Euros), représenté par trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- Euros) chacune.»

Suite aux participations susdites des associés dans la prédite augmentation de capital, les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Sebastien DOUVENEAU, préqualifié, dix parts	10
2. Katia GENET-MAINCION, préqualifiée, quatre-vingt-quinze parts	95
3. Jean-Michel KLAJA, préqualifié, vingt-cinq parts	25
4. Yann MAINCION, préqualifié, cent six parts	106
5. Carmelo NAPOLI, préqualifié, cinquante et une parts	51
6. Jean-Luc SIBAUD, préqualifié, dix parts	10
7. Hervé VEUILLET, préqualifié, cent parts	100
Total: trois cent quatre-vingt-dix-sept parts sociales	397

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le troisième alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7. Troisième alinéa.** Par contre tous les membres fondateurs de la société, c'est-à-dire ayant au moins une part sociale lors de la présente augmentation de capital social, auront automatiquement le droit, et ce pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de création de la société, d'acquérir des parts supplémentaires dans la société, sans l'accord requis du Conseil des Associés, pour un nombre de parts tel que le total des parts détenus ne soit pas supérieur à cent (100) parts.»

Quatrième résolution

Les associés décident d'ajouter un article aux statuts, lequel deviendra l'article 8, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** Dans le cas de la démission ou du licenciement d'un salarié-associé, celui-ci s'engage à revendre une portion ou la totalité de ses parts, au choix du conseil des associés (ses voix exclues), à la valeur comptable en cours, à la société ou au(x) associé(s) défini(s) par le conseil des associés, et ce, suivant un échéancier défini par le conseil des associés (ses voix exclues). Cet échéancier ne pourra pas excéder les cinq ans (5 ans) à partir de la date effective de départ de la société.

Au-delà de cette période de 5 ans, le salarié démissionnaire ou licencié, sera libre de conserver ou de revendre les parts toujours en sa possession à un ou plusieurs autres associés de son choix et sans autres restrictions.

A partir de sa date effective de départ de la société et pour une période illimitée, le salarié démissionnaire ou licencié ne pourra exercer aucun rôle dans la société, ne participera à aucun conseil des associés ou comité de direction et n'aura aucun accès à toutes informations propres à la société, indépendamment du nombre de parts du capital de la société qui seront toujours en sa possession. Il renonce de fait à tous ses droits d'associé à l'exception du droit de toucher des dividendes.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'ajouter un article aux statuts, lequel deviendra l'article 10, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le licenciement d'un salarié-associé est la responsabilité du comité des associés et ne peut être validé qu'avec un vote d'au moins deux tiers (2/3) des voix des associés présents ou représentés, sachant que les parts détenues par le salarié-associé concerné par le vote ne seront pas comptées dans le vote ou dans le total des voix utilisées dans le calcul des deux tiers nécessaires pour la validation du vote.»

Sixième résolution

Suite à la création de ces deux nouveaux articles, les associés déclarent que la numérotation des articles, à partir de l'ancien article 8 des statuts, sera mise en conformité.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: DOUVENEAU, GENET-MAINCION, KLAJA, MAINCION, NAPOLI, SIBAUD, VEUILLET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 29 mars 2011. REM/2011/414. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052266/103.

(110058546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Compliance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 160.183.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf,

Den siebten April,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1.- Herr Dr. Thomas GOERGEN, Diplom-Kaufmann, geboren am 8. März 1969 in Trier (Deutschland), beruflich ansässig in L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne,

2.- Herr Daniel KRANZ, Diplom-Bankbetriebswirt, geboren am 10. März 1972 in Trier, beruflich ansässig in L-1341 Luxemburg, 7, place Clairefontaine.

Welche Komparanten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung "Compliance Partners S.A.", wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Rosport.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; die Gesellschaft bleibt jedoch der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von Beratungs- und Unterstützungsdienstleistungen für Investmentgesellschaften, deren Investitionsvehikel sowie deren Dienstleister.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft jedwede Maßnahmen treffen und Handlungen vornehmen, die sie für die Erfüllung und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für erforderlich erachtet. Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen ausüben, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00) und ist eingeteilt in dreihundertundzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (EUR 100,00).

Das Gesellschaftskapital kann von seinem gegenwärtigen Betrag auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,00) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von zusätzlichen Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (EUR 100,00).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen neuen Aktien festzulegen;

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig festgestellten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels abgeändert um der erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch eine notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Das gezeichnete und das genehmigte Kapital der Gesellschaft können erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Gesellschaft verpflichtet sich, jedes Verwaltungsratsmitglied für sämtliche Verluste, Schäden oder Ausgaben aufgrund einer Klage oder eines Prozesses schadlos zu halten, durch die oder den es in seiner ehemaligen oder derzeitigen Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft belangt werden könnte, außer es wird infolge einer solchen Klage oder in einem solchen Prozess endgültig wegen schwerer Fahrlässigkeit oder vorsätzlicher schlechter Verwaltung verurteilt.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates wird zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an den Sitzungen per Videokonferenz oder durch Kommunikationsmittel, welche ihre Identifizierung ermöglichen, teilnehmen. Solche Mittel müssen technischen Charakteristika genüge leisten, welche die tatsächliche Teilnahme an der Verwaltungsratssitzung, deren Beschlüsse kontinuierlich übertragen werden, garantieren. Die Teilnahme an einer Versammlung durch solche Mittel kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats rechtsgültig verpflichtet.

Der Delegierte kann zum ersten Mal durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche unmittelbar nach der Gründung stattfindet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am den zweiten Mittwoch des Monats Juni eines jeden Jahres um zehn Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendelf.
2. Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre zweitausendundzwölf statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1.- Herr Dr. Thomas GOERGEN, vorbenannt, hundertfünfundfünfzig Aktien	155
2.- Herr Daniel KRANZ, vorbenannt, hundertfünfundfünfzig Aktien	<u>155</u>
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,00), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,00).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, die der Kommissare auf eins festgesetzt.
- 2) Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - a) Herr Dr. Thomas GOERGEN, vorbenannt;
 - b) Herr Daniel KRANZ, vorbenannt;
 - c) Herr Angelo-Maria KRAM, Diplom-Wirtschaftsinformatiker, geboren am 5. Mai 1968 in Trier, wohnhaft in L-6665 Herborn, 19, Haaptstrooss.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendfünfzehn.

- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

„EURAUDIT S.à r.l.“, mit Sitz in L-2120 Luxemburg, 16, allée Marconi, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 42.889.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung des Jahres zweitausendzwölf.

- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6582 Rosport, 6, rue de la Montagne.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Goergen, D. Kranz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2011. Relation: LAC / 2011 / 16550. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 13. April 2011.

Référence de publication: 2011052231/157.

(110058521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Ennen Global S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.277.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENNEN GLOBAL S.A., SPF", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 141.277, constituée suivant acte notarié en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2308 du 23 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Nadia COMODI, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline WOLFF, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roberto MANCIOCCHI, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour publiés

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 282 du 11 février 2011, et

numéro 396 du 1^{er} mars 2011;

b) dans le Lëtzebuurger Journal

le 11 février 2011, et

le 1^{er} mars 2011.

c) dans le Quotidien

le 11 février 2011, et

le 1^{er} mars 2011.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;

2. Nomination du liquidateur.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les mille quatre cents (1.400) actions en circulation, dix (10) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 1^{er} février 2011 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, à la date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. COMODI, C. WOLFF, R. MANCIOCCHI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011/13648. Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

J. BADEN.

Référence de publication: 2011053503/77.

(110059393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Whatman Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.955,93.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.793.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Whatman Luxembourg Two S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.793, incorporated by a notarial deed enacted on 15 December 2003, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 86 of 22 January 2004, amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, in replacement of Maître Henri Hellinckx prenamed, enacted on 6 August 2009 and not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 5,182,370 (five million one hundred eighty-two thousand three hundred seventy) shares with a nominal value of EUR 0.0025 (zero point zero zero twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as liquidator of the Company for the liquidation period and determination of the powers of the liquidator;
4. Discharge to the managers of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to pronounce the voluntary dissolution of the Company and to put it into liquidation (the “Company Liquidation”).

Third resolution:

It is resolved to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”), in accordance with the provisions of Article 142 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the “Law”).

It is resolved to give to the Liquidator the following powers:

The Liquidator shall be fully empowered by Articles 144 to 151 of the Law.

The Liquidator will be notably empowered to represent the Company during the liquidation proceedings, to dispose of all assets, to discharge the liabilities and to distribute, partially or entirely, the net assets of the Company to the sole shareholder in kind or in cash at any time during the liquidation proceedings.

The Liquidator can accomplish any act provided for in Article 145 of the Law without having the prior approval of the sole shareholder and notably contribute the assets of the Company to other companies.

The Liquidator can withdraw, with or without payment, all intangible, privileged, secured or mortgaged rights, actions in termination, transcription, seizure, oppositions or other impediments.

The Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all movable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and can refer to the books of the Company.

The Liquidator can freely delegate, under his own responsibility, for specified and determined tasks and for a limited period, to one or to more representatives, part of its powers.

Fourth resolution:

It is resolved to give full discharge, up to the date of the holding of this sole shareholder’s meeting, to the members of the board of managers, i.e. Mr. Gérard Becquer, Mr. Mark Maguire and Mr. Andy Case, for the accomplishment of their mandates as managers of the Company, unless the Company’s Liquidation would let appear faults in the execution of their duties.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1,300.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille neuf, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Whatman Luxembourg Two S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social sis au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 97.793, constituée par acte notarié du 15 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 22 janvier 2004, et modifié pour la dernière fois par acte notarié de Maître Carlo Wersandt, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, reçu par le notaire le 6 août 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste ainsi que la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexés pour être enregistrés avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 5.182.370 (cinq millions cent quatre-vingt-deux mille trois cent soixante-dix) parts sociales de 0,0025 EUR (zéro virgule zéro zéro vingt-cinq Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination d'Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en tant que liquidateur de la Société pendant la période de liquidation et détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants de la Société; et
5. Divers.

Après délibération de l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à ses droits de convocation antérieure à la présente réunion; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et par conséquent accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. En outre, il est constaté que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de prononcer la dissolution volontaire de la Société et de mettre cette dernière en liquidation (la «Liquidation de la Société»).

Troisième résolution:

Il est décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»), conformément aux dispositions de l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Il est décidé de conférer au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 151 de la Loi.

Le Liquidateur sera notamment habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société à l'associé unique, en espèces ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation.

Le Liquidateur peut notamment accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir obtenir l'autorisation préalable de l'associé unique de la Société et notamment apporter l'avoir social à d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits intangibles, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

Le Liquidateur peut en particulier, sans que cette énumération soit limitative, vendre, échanger ou aliéner tous biens meubles et droits, et aliéner ledit bien ou les biens si nécessaire.

Le Liquidateur est exonéré de dresser un inventaire et peut se référer aux livres de la Société.

Le Liquidateur peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

Quatrième résolution:

Il est décidé de donner pleine et entière décharge, à partir de la date de la tenue de la présente assemblée de l'associé unique, aux membres du conseil de gérance, c'est-à-dire à M. Gérard Becquer, M. Mark Maguire et M. Andy Case, pour l'accomplissement de leurs mandats de gérants de la Société, à moins que la Liquidation de la Société ne laisse apparaître des fautes commises au cours de leurs mandats.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à 1.300,- Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare, que sur la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2009. Relation: LAC/2009/38751. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Référence de publication: 2011051795/155.

(110057909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.740,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.389.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of March,
Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Morgan Stanley Adur Limited, a limited company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Commerce of the Cayman Islands under number MC 208996, having its registered office at Uglund House, KY1 – 1104 Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

V2 Music (Holdings) Limited, a company limited by shares formed and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the United Kingdom Register (Companies House) under registration number 03353454, having its registered office at 20 Bank Street, Canary Wharf, London E14 4AD, United Kingdom, here represented by Me Laetitia Borucki, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Morgan Stanley Adur Limited and V2 Music (Holdings) Limited represent the entire share capital of Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on December 22, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 5, 2006, under number 699, which articles of incorporation have been last amended on December 9, 2009 pursuant to a deed of Me Paul Bettingen, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 18, 2010 under number 114 (the «company»).

The appearing parties, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To acknowledge and approve the repurchase by the company pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011 of each of the fifty thousand (50,000) Class B parts in the company with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (the "Repurchased Parts").

2. To subsequently reduce the company's share capital by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) to eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11,740.-) by the cancellation of the Repurchased Parts.

3. To amend the articles of incorporation of the company in order to reflect the proposed resolutions.

4. Miscellaneous.

Then the appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The partners unanimously resolve to acknowledge and approve the repurchase by the company, pursuant to a resolution of the board of managers passed on March 28, 2011 and based on interim accounts dated March 28, 2011, of each of the fifty thousand (50,000) Class B parts in the company with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each (the "Repurchased Parts").

Second resolution

The partners unanimously resolve to reduce the company's share capital by an amount of one million Pounds Sterling (GBP 1,000,000.-) in order to bring it from its current amount of one million eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 1,011,740.-) to eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11,740.-) by cancellation of the Repurchased Parts.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, all the company's remaining shares are held by Morgan Stanley Adur Limited, prenamed and the first paragraph of Article 6 of the articles of incorporation of the company is replaced by the following:

" **Art. 6. (first paragraph).** The capital is fixed at eleven thousand seven hundred and forty Pounds Sterling (GBP 11,740.-) represented by five hundred eighty-seven (587) Class A parts with a nominal value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each, entirely subscribed and fully paid up. Additional class of parts may be issued, namely the Class B and the Class C parts."

Expenses

The share capital decrease following the above is estimated at EUR 1,138,250.- (exchange rate (median price) on August 27, 2011: EUR 1 = GBP 1.13825).

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,200.- (one thousand two hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by its first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour de mars,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Morgan Stanley Adur Limited, une limited company constituée conformément aux lois des Iles Caïman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïman (Companies' House) sous le numéro MC-208996, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïman, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

V2 Music (Holdings) Limited, une limited company, constituée et existante sous les lois du Royaume-Uni, enregistrée au Registre des sociétés du Royaume-Uni (Companie's House) sous le numéro 03353454 et ayant son siège social au 20 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 4AD, Royaume-Uni, représentée par Maître Laetitia Borucki, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les entités susnommées, Morgan Stanley Adur Limited et V2 Music (Holdings) Limited représentent la totalité du capital social de Morgan Stanley Leitrim S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous les lois du Luxembourg suivant acte de

Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 avril 2006 numéro 699 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Bettingen, précité le 9 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 114 du 18 janvier 2010 (la "société").

Lesquelles parties comparantes représentées comme dit ci-avant ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts Rachetées").

2. de réduire par la suite le capital social de la société d'un montant de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) à onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 11.740,-) par l'annulation des Parts Rachetées.

3. de modifier les statuts de la société afin de refléter les résolutions proposées.

4. Divers.

Ceci ayant été exposé, les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de prendre acte de et d'approuver le rachat par la société conformément à la résolution du conseil de gérance passée le 28 mars 2011 et basé sur des comptes intérimaires datés du 28 mars 2011 de chacune des cinquante mille (50.000) parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune (les "Parts Rachetées").

Deuxième résolution

Les associés décident à l'unanimité de réduire le capital social de la société d'un montant de un million de Livres Sterling (GBP 1.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de un million onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 1.011.740,-) à onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 11.740,-) par annulation des Parts Rachetées.

Troisième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, toutes les parts sociales restantes de la société sont détenues par Morgan Stanley Adur Limited, précitée et l'article 6 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à onze mille sept cent quarante Livres Sterling (GBP 11.740,-) représenté par cinq cent quatre-vingt-sept (587) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune, entièrement souscrites et libérées. Des classes de parts additionnelles peuvent être émises, à savoir les parts sociales de Classe B et les parts sociales de Classe C."

Coûts

Le capital social de la société suivant ce qui précède est estimé à EUR 1.138.250 (taux de change médian au 27 mars 2011: EUR 1 = GBP 1,13825).

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200 (mille deux cents euro).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laetitia Borucki, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 avril 2011. LAC / 2011 / 15473. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011053111/139.

(110059889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2011 que l'Assemblée Générale a renouvelé le mandat de gérant de Monsieur Pierre Faber pour un nouveau terme de trois ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2014 et celui de commissaire de Monsieur Paul Engels pour un nouveau terme de deux ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2011.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2011054579/15.

(110060845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

UPA - Union des Propriétaires d'Avions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 11.085.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2011.

A. Heiderscheid

Président

Référence de publication: 2011054580/12.

(110060846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.289.

EXTRAIT

Jan Nielsen a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 18 mars 2011 et Raphael De Botton, demeurant au 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres (Royaume-Uni), né le 31 janvier 1979 à Enghien les Bains (France), a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais constitué comme suit:

- John Sutherland
- Séverine Michel
- Wolfgang Zettel
- Michael Kidd
- Gabriele Cipparrone
- Lars Denkov
- Robert Charles Reynders
- Raphael De Botton
- Ola Nordquist
- Henrik Kraft

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011062448/27.

(110069040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Renardière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.495.

In the year two thousand and eleven.

On the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company RENARDIERE S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 89.495 (NIN 2002 2227 557),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 7th of October 2002, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1690 of November 26, 2002

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 2. Registered Office. (paragraph 1). The Company will have its registered office in Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Third resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991 represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze.

Le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RENARDIERE S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.495 (NIN 2002 2227 557),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1690 du 26 novembre 2002,

ayant un capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. (alinéa 1^{er}). Le siège social est établi à Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011052446/160.

(110058572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

VENTOS S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2011054585/14.

(110061202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

ATAG Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.008.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011054622/11.

(110062114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Nomura Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 107.078.

EXTRAIT

Monsieur Koichi Matsumoto a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 19 avril 2011.

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 19 avril 2011 que Monsieur Hajime Usuki, avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange, Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat en tant qu'administrateur de la Société.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée se terminant à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en 2011:

- M. Hajime Usuki; 33, rue de Gasperich, L-5826 Hespérange, Luxembourg
- M. Koichi Sudo;
- M. Tamon Watanabe;
- M. Yoshikazu Chono.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011062613/22.

(110069443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.
